Bulletin d'Inscription
Action Collective TPE / PME 2019 – Hautes-Pyrénées
SST, Sauveteur secouriste du travail

Informations relatives à l'entreprise	
Raison sociale :	
Adresse :	
CP Ville :	
N° Siret :	
Contact :	
Téléphone :	
Mail :	
Effectif moyen 2018:	

Organisme de formation

Pôle formation UIMM Adour
afpiadour.tarbes@metaladour.org

Marie-Hélène DOMINGUES/ Tél. : 05 62 37 21 91

Module A : SST, formation initiale, 14 heures

Module B : MAC SST, 7 heures

☐ **En cochant cette case, je réalise ma demande de gestion et de financement à l'ADEFIM Midi-Pyrénées et j'ai bien pris en compte la mention ci-dessous :**

« L'OPCAIM règle les coûts pédagogiques liés à la formation à laquelle vous inscrivez un ou plusieurs de vos salariés, vous faites, à travers le présent document, la demande à votre OPCA, de prendre en charge cette formation ».

Votre OPCA, à travers sa délégation régionale l'ADEFIM Midi-Pyrénées, vous informera de la prise en charge accordée. **Les heures d'absence donneront lieu à une refacturation de l'ADEFIM.**

Vous vous engagez à libérer les stagiaires afin qu'ils puissent assister à l'action de formation. Même financées, les actions de formation collectives ont un coût : toute annulation de dernière minute sera susceptible de vous être directement facturée par l'organisme de formation. Pour les entreprises en régime plus de 11 salariés, les frais de gestion s'élèvent à 3% du cout pédagogique.	Fait à Le Signature de l'employeur et cachet

Informations stagiaires à renseigner au verso

ADEFIM
Midi-Pyrénées

Informations relatives aux salariés
Toutes les informations doivent être renseignées pour valider l'inscription

Module	Dates	Nom	Prénom	Date de naissance	Catégorie socio-professionnelle	Type de contrat	Niveau de formation	Email du stagiaire

UIMM
PÔLE FORMATION
Adour
LA FABRIQUE DE L'AVENIR

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

MÉTIER

L'activité de sauveteur secouriste du travail (SST) s'exerce par le(la) salariée, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise, ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient. Ses missions consistent à :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention,
- Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu cde travail,
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions, au profit de la santé et sécurité au travail.

PUBLIC

- Toute personne volontaire pour remplir ce rôle.

PRÉREQUIS

- Aucun pré-requis technique,
- Avoir une motivation et une sensibilité dans le domaine de la prévention des risques.

STAGIAIRES PAR SESSION

- Minimum 4 stagiaires (seuil imposé par le référentiel INRS),
- Maximum 10 stagiaires.

DURÉE

- 2 jours soit 14 heures.

MÉTHODES / MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques, d'échanges d'expériences, d'analyses de films et photos, d'études de cas,
- Mise en pratique avec utilisation du matériel de simulation de secours,
- Formateur habilité par l'INRS et intervenant en prévention des risques professionnels,
- Un aide-mémoire et un livret sont remis à chaque participant.

ÉVALUATION DES ACQUIS

- Deux épreuves certificatives permettent de valider les 8 compétences du référentiel :
- Epreuve 1 : mise en place d'une situation d'accident du travail simulée,
- Epreuve 2 : Entretien entre le candidat et le formateur avec comme support possible, la mise en situation de l'épreuve 1.
- Remise du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) dès lors que les 8 compétences sont acquises.

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

- Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention,
- Etre capable de réaliser une protection adaptée,
- Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie, en vue du résultat à obtenir,
- Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise,
- Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière apporpriée,
- Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise,
- Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention,
- Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérées(s).

UIMM
PÔLE FORMATION
Adour
LA FABRIQUE DE L'AVENIR

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

CONTENU DE LA FORMATION

LE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

- Champ et nature de l'intervention du SST
- Cadre juridique et dispositions réglementaires
- Le vocabulaire lié à la prévention (notions de danger, risque, dommage, accident du travail, maladie professionnelle…)
- Les acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise

LE SST : UN ACTEUR DE LA PREVENTION

- Les principes généraux de prévention
- Démarches à mettre en œuvre pour identifier les dangers et les risques, supprimer ou faire supprimer les dangers, définir les actions de protection
- L'organisation de la prévention dans l'entreprise

PROTEGER

- Identifier les risques persistants, supprimer les dangers de façon permanente et sans risque, isoler/soustraire la victime
- Alerte et protection des populations

EXAMINER POUR FAIRE ALERTER ET INFORMER :

- Procédure d'examen d'une victime :
  - Saigne-t-elle abondamment ?
  - S'étouffe-t'elle ?
  - Parle-t-elle ?
  - Respire-t-elle ?
- Règles de base de la communication pour transmettre efficacement une information

EXAMINER POUR FAIRE ALERTER ET INFORMER (SUITE) :

- Organisation des secours dans l'entreprise :
  - Alerte
  - Choix des personnes
  - Message
  - Transmission du message
  - Organiser l'accès des secours

SECOURIR

- Procédures et gestes de premiers secours selon l'état de la victime :
  - La victime saigne abondamment
  - La victime s'étouffe
  - La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
  - La victime se plaint de brûlures
  - La victime se plaint d'une douleur l'empêchant d'effectuer certains mouvements
  - La victime se plaint d'une plaie
  - La victime ne répond pas mais respire
  - La victime ne répond pas, elle ne respire pas

INTERVENIR SUR DES SITUATIONS SPECIFIQUES

- Conduites particulières à tenir pour les risques spécifiques rencontrés dans les entreprises ou la profession

VALIDITE DU CERTIFICAT

Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

Siège Social
PAU
4 rue des Frères d'Orbigny
BP7502 - 64075 Pau Cedex

Agences
ASSAT
TARBES
TARNOS
BAYONNE

05.59.00.01.01
pole-formation-adour@metaladour.org
www.formation-industries-adour.fr

UIMM
PÔLE FORMATION
Adour
LA FABRIQUE DE L'AVENIR

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL : MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES

MÉTIER

L'activité de sauveteur secouriste du travail (SST) s'exerce par le(la) salarié(e), en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise, ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient. Ses missions consistent à :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention,
- Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail,
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions au profit de la santé et sécurité au travail.

PUBLIC

- Toute personne volontaire pour remplir ce rôle.

PRÉREQUIS

- Etre en possession d'un certificat SST,
- Avoir une motivation et une sensibilité dans le domaine de la prévention des risques.

STAGIAIRES PAR SESSION

- Minimum 4 stagiaires (seuil imposé par le référentiel INRS),
- Maximum 10 stagiaires.

DURÉE

- 1 jour soit 7 heures.

MÉTHODES / MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques, d'échanges d'expériences, d'analyses de films et photos, d'études de cas,
- Mise en pratique avec utilisation du matériel de simulation de secours,
- Formateur habilité par l'INRS et intervenant en prévention des risques professionnels,
- Un aide-mémoire et un livret sont remis à chaque participant.

ÉVALUATION DES ACQUIS

- Deux épreuves certificatives permettent de valider les 8 compétences du référentiel :
  - Epreuve 1 : mise en place d'une situation d'accident du travail simulée,
  - Epreuve 2 : Entretien entre le candidat et le formateur avec comme support la mise en situation de l'épreuve 1.
- Remise du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) dès lors que les 8 compétences sont acquises.

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

- Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir,
- Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise,
- Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée,
- Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise,
- Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention,
- Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

UIMM
PÔLE FORMATION
Adour
LA FABRIQUE DE L'AVENIR

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL : MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES

CONTENU DE LA FORMATION

RAPPELS : LE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL, UN ACTEUR DE LA PREVENTION

- Cadre juridique et dispositions réglementaires
- Les principes généraux de prévention
- Démarches à mettre en œuvre pour identifier les dangers et les risques, supprimer ou faire supprimer les dangers, définir les actions de protection
- L'organisation de la prévention dans l'entreprise

RAPPELS : LES DIFFERENTES ETAPES D'INTERVENTION DU SST

- Protéger
- Examiner
- Alerter
- Secourir

RAPPELS DES DIFFERENTES TECHNIQUES DE SECOURS

- Procédures et gestes de premiers secours selon l'état de la victime :
  - La victime saigne abondamment
  - La victime s'étouffe
  - La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
  - La victime se plaint de brûlures
  - La victime se plaint d'une douleur l'empêchant d'effectuer certains mouvements

RAPPELS DES DIFFERENTES TECHNIQUES DE SECOURS (SUITE)

- La victime se plaint d'une plaie
- La victime ne répond pas mais respire
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas

INTERVENIR SUR DES SITUATIONS SPECIFIQUES

- Conduites particulières à tenir pour les risques spécifiques rencontrés dans les entreprises ou la profession

VALIDITE DU CERTIFICAT

Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

Siège Social
PAU
4 rue des Frères d'Orbigny
BP7502 - 64075 Pau Cedex

Agences
ASSAT
TARBES
TARNOS
BAYONNE

05.59.00.01.01
pole-formation-adour@metaladour.org
www.formation-industries-adour.fr